

Les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes

Myrtha GILBERT

« Il est malaisé de parler de démocratie, d'État de droit, d'égalité, si on ne mobilise pas toutes les ressources pour combattre les formes modernes d'esclavage en Haïti. »

Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti (2001)



Jean-Claude "Tiga" Garoute, *Sans Titre*, 1994

Coup d'œil rapide sur nos origines

Le peuple haïtien est composé de femmes et d'hommes, transplantés pour l'essentiel, à composante européenne mais à dominante africaine. L'autre composante (les natifs ou peuples premiers), à empreinte plus faible, constitue les Amérindiens. Les Européens, notamment les Français qui ont marqué notre histoire, ont vécu l'époque de la féodalité fortement marquée par la filiation patrilinéaire¹ et par la prédominance de l'homme dans la sphère productive et dans la sphère publique, de sorte qu'il s'agissait de sociétés marquées par des formes variées de domination masculine où la femme subissait de sévères discriminations à cause de son sexe. Qu'en est-il maintenant de nos ancêtres africains ? Quel était le statut des femmes dans ces sociétés ? Toutes les sociétés africaines n'avaient pas le même niveau de développement des forces productives à l'époque de la traite négrière. D'une région à l'autre, les structures internes des groupes, leur système de production, les rôles et statuts des femmes dans la famille et dans le système politique des diverses communautés étaient différents.

■ Dans de nombreuses tribus, les ressources de survie les plus stables dépendaient des femmes qui travaillaient la terre

Plusieurs études des civilisations africaines font mention du statut élevé des femmes africaines dans la période de la première colonisation² (XV^{ème}, XVI^{ème}, XVII^{ème}, siècle). L'historienne Arlette Gauthier dans son livre « *Sœurs de solitude* » le rappelle, de même que l'écrivain CLR James qui rend la traite négrière responsable du ravalement du statut de la femme africaine. Sa participation en

qualité de pilier de l'économie (en matière de production et de reproduction), le caractère largement collectif de la terre en tant que moyen primaire de production et la vision cosmogonique de ces peuples à l'époque, expliquent un tel statut. Dans de nombreuses tribus, les ressources de survie les plus stables dépendaient des femmes qui travaillaient la terre. Ainsi, l'on retrouvait un nombre important de communautés à filiation matrilineaire.³ Fort souvent, ces tribus adoraient davantage des déesses, l'ancêtre mythique étant souvent une femme. De plus, les hommes et les femmes se partageaient les sphères politiques, dans une formule de répartition des tâches ignorée des sociétés occidentales de l'époque. Arlette Gauthier a mentionné également que les couples des premières générations d'esclaves transplantés à Saint-Domingue étaient monogames.⁴

 **Deux sous-ensembles ont pris corps dans les limites de l'État créé à partir de 1804 : le monde urbain de la bourgeoisie de la classe moyenne et le monde paysan.**

La société haïtienne et ses femmes

En Haïti, la femme de la société urbaine traditionnelle est différente de celle de la société rurale. Ceci s'explique par la précoce séparation entre le monde rural et le monde urbain. Deux sous-ensembles ont donc pris corps dans les limites de l'État créé à partir de 1804 : le monde urbain de la bourgeoisie et des classes moyennes et le monde paysan. Pour expliquer ce que nous voulons dire, nous pouvons comparer la formation de la société haïtienne à celle de nombreuses sociétés européennes. Ces dernières au bout de plusieurs siècles de transformation et de maturation des relations sociales ont abouti à la structuration de classes sociales « pour soi » dominées par des élites politiques et économiques qui jouent dans ce contexte un rôle d'entraînement par rapport aux autres secteurs. Cela ne veut point dire que toutes les classes jouissent des mêmes privilèges –loin de là– ni que tous les problèmes des divers secteurs soient complètement résolus. Mais il existe un aménagement du vivre ensemble par l'État qui garantit la viabilité de la société. En général, les populations de ces États jouissent d'un niveau d'homogénéité

culturelle acceptable dans le cadre d'institutions publiques qui prennent effectivement en charge tout le territoire national et toute la population. Il s'agit en général de sociétés capitalistes industrialisées du centre où une majorité de personnes ont fini à force de lutter, par bénéficiaire des conquêtes citoyennes : droit au travail, à l'éducation, à la sécurité sociale, à la santé, à la sécurité alimentaire et à l'organisation syndicale.

L'État fracturé et les femmes

Comme nous l'avons déjà souligné, l'État a pris corps autrement en Haïti. D'abord à cause de la réalité de la traite négrière et de l'esclavage qui a créé une différenciation de nature et non de degré entre les humains de Saint-Domingue. Dans la colonie, il y avait des libres et des choses. Ensuite, de la difficulté à dépasser cet héritage, permettant le renouvellement du drame de la colonisation génération après génération dans la société haïtienne. L'État haïtien, eu égard au passé esclavagiste de la société dont il est issu, est né avec une fracture qui –loin de se résorber– s'est transformée en plaie béante au fil du temps. Dans la réalité des faits, notre État a toujours fonctionné selon une version plus proche de la démocratie athénienne : les citoyens et les autres. Contrairement aux sociétés de type européen, ces deux sous-ensembles cohabitent, s'affrontent, s'interpénètrent (quelque part) sans se confondre jusqu'ici. Précisément parce qu'ils répondent à des bases culturelles et matérielles de vie suffisamment différenciées :

 **Dans la réalité des faits, notre État a toujours fonctionné selon une version plus proche de la démocratie athénienne : les citoyens et les autres.**

Le monde urbain traditionnel et ses élites « ramasseuses » et improductives ont modelé l'État rentier. Ce beau monde parle français mais de plus en plus anglais, étudie à l'étranger, parasite le monde rural essayant chaque fois plus de ressembler à « l'homme / la femme occidental / e » ;

De l'autre côté, le monde paysan maintient pour l'essentiel ses traditions, parle

créole, prie et danse les loas, sème et récolte sans bénéfice. Nous devons noter par ailleurs que le monde paysan d'hier – dans cette société en mutation – déborde aujourd'hui les limites traditionnelles de la campagne pour se répandre dans les villes, s'entasser et parfois se désintégrer dans les bidonvilles.

Mais comme l'avait fait remarquer Gérard Barthélemy, ce n'est pas tant la différence qui pose problème que l'exclusion dont souffre le vaste monde rural. Le paysan / la paysanne continue à porter encore aujourd'hui le stigmate de son appartenance.

Comment poser la question de genre

Quand en 1934, des femmes haïtiennes provenant des couches aisées réclamaient l'égalité avec les hommes et en particulier le droit de voter, le droit d'être élues et celui de ne plus rester au foyer, elles posaient le problème des inégalités de genre exactement comme le faisaient les Françaises, les Allemandes ou les Américaines appartenant à de vastes couches moyennes luttant aussi pour de nouvelles conquêtes citoyennes et d'autres gains sociaux. Il faut rappeler que les deux guerres mondiales (1914 - 1918) (1939 - 1945) ayant eu l'Europe comme théâtre principal d'action, avaient permis à des milliers de femmes de se mobiliser pour remplacer les hommes au combat dans une expérience inédite. Par ailleurs, les progrès scientifiques, le développement des capacités productives exigeaient une main-d'œuvre plus abondante que celle que garantissaient jusque-là les hommes. Ce sont des conditions objectives qui ont propulsé la bataille des femmes dans maints pays capitalistes industrialisés. Tel n'était pas le cas d'Haïti, où les femmes qui restaient au foyer constituaient une infime minorité. Quand on sait qu'à l'époque de la création de la Ligue féminine d'action sociale, 90% de la population haïtienne vivait dans les zones rurales et péri rurales, où la femme a toujours travaillé comme agricultrice et marchande, se rendant à pied, à dos d'âne ou en camion d'une zone à l'autre. On se rend compte alors combien l'analyse et les revendications de la Ligue s'éloignaient de la problématique fondamentale des grandes majorités. Par ailleurs, les féministes de la Ligue confondaient la situation d'Haïti, société d'exclusion et d'arbitrai-

re, avec celle des démocraties bourgeoises d'Amérique du Nord et d'Europe où le poids du vote infléchit les politiques d'État. Sans enlever de mérite à leur combat, il nous faut reconnaître qu'il était très limité parce qu'il méconnaissait les pesanteurs structurelles, éléments d'importance capitale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette lutte a périclité et a été quelque part récupérée par le duvaliérisme. Elle reprenait en effet sur le plan théorique les mêmes thèmes des luttes d'ailleurs.

⊞ Sans enlever de mérite à leur combat, il nous faut reconnaître qu'il était très limité parce qu'il méconnaissait les pesanteurs structurelles, éléments d'importance capitale.

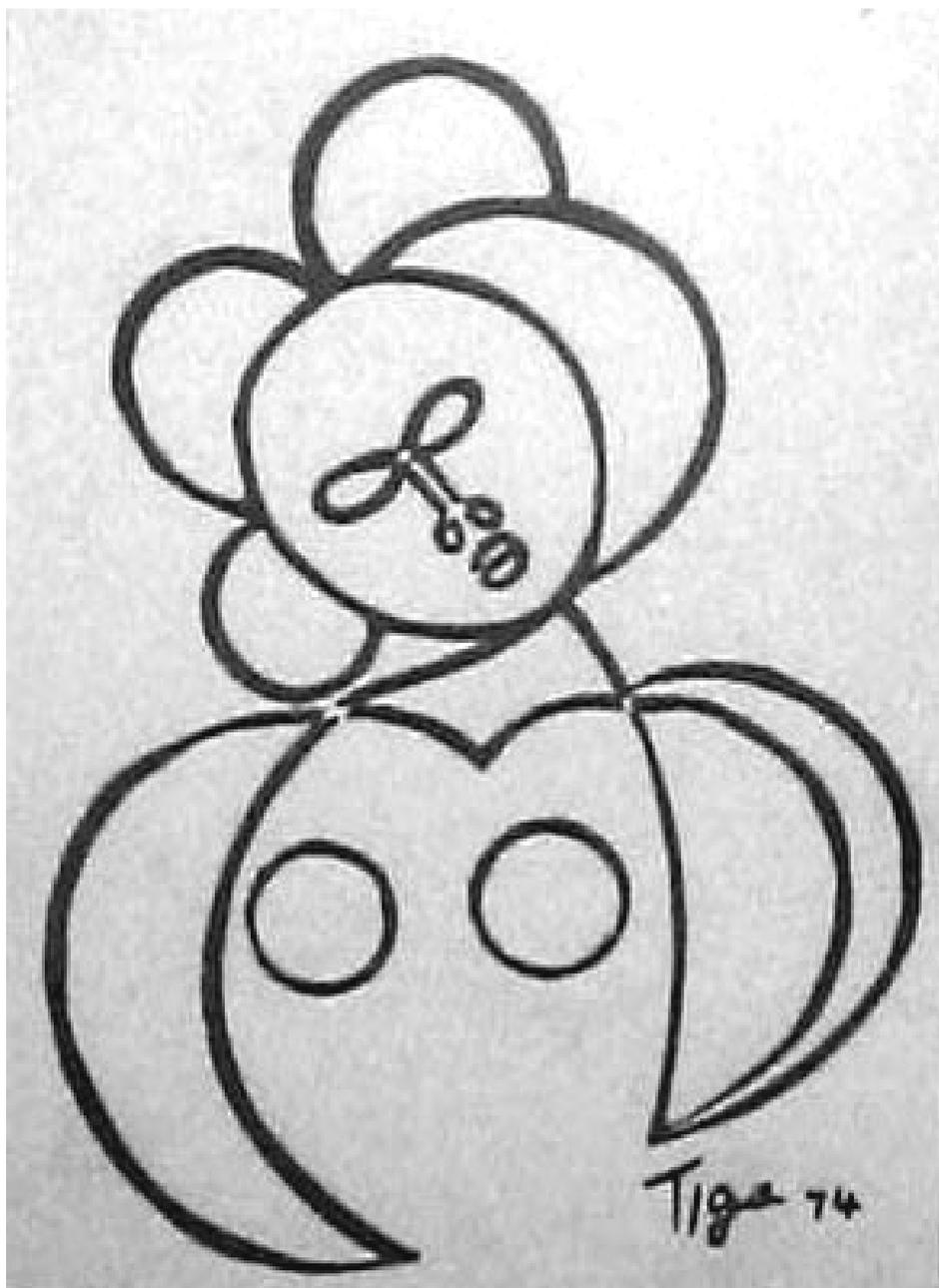
C'est aussi la raison pour laquelle l'analyse et les pratiques sociopolitiques de la Ligue ignoraient l'exclusion totale du monde rural (en termes de reconnaissance citoyenne) et la situation de semi esclavage dans laquelle se trouvait confinée une large frange de personnel domestique (en majorité des femmes travaillant dans des familles aisées ainsi que des enfants dont près de 75% de fillettes) ;

Ce combat surestimait le poids du vote (masculin ou féminin) d'une part, mais sous-estimait la réalité de dépendance étrangère qui ôtait aux joutes électorales, l'essentiel de leur valeur de droit souverain ;

La ligue considérait les femmes des masses populaires comme des contingents à embrigader⁵ et la bienfaisance comme le meilleur moyen d'aider les femmes pauvres et leurs familles; Le poids du système de rentes comme principal ennemi des conquêtes citoyennes n'a jamais été évoqué ;

La pluralité des conditions

La problématique de genre est encore plus compliquée en Haïti parce qu'elle recoupe d'autres conditions parfois plus pesantes et plus douloureuses: la condition paysanne, la condition ouvrière, la condition d'employée domestique, la condition de « *restavèk* », de riverains de bidonvilles, dans une société où les modes de production se chevauchent, entre-



Jean-Claude "Tiga" Garoute, *Déesse*, 1974

mêlant formes anciennes et nouvelles formules, où ce qui est ancien n'est pas forcément synonyme de négatif, ni le nouveau forcément équivalent de positif. C'est dire qu'il faut apprendre à se méfier des idées reçues, apprendre à constater d'abord, à identifier les faits pour ensuite analyser, mesurer, décoder et proposer.

Il est évident que les problèmes les plus pressants pour la paysanne haïtienne ou la cuisinière ne le sont ni pour la femme d'affaires, ni pour la professionnelle en médecine ou en architecture. Et cela nous amène à poser la question à savoir com-

ment aborder la lutte des femmes ? Comment se superposent et s'entrelacent les conditions qui oppriment les femmes ? Comment lier ce combat à la lutte du peuple haïtien sans tomber dans l'hystérie ?

⊞ Il faut apprendre à se méfier des idées reçues, apprendre à constater d'abord, à identifier les faits pour ensuite analyser, mesurer, décoder et proposer.

À rechercher et non à calquer

Parce que les problèmes et les discriminations dont souffrent les femmes sont à rechercher selon l'espace qu'elles investissent, leur mode de produire et d'échanger, de s'unir et de se reproduire. À rechercher et non à calquer...

À rechercher :

- Dans la manière dont l'État rentier formalise et alimente leur exclusion par action et par omission ;
- Dans la façon dont elles prennent en charge une part très lourde des travaux du jardin, de la quête de l'eau, des soins du ménage et l'élevage des enfants ;
- Dans les conditions déplorables de transports et de commercialisation ;
- Dans la nouvelle formule d'abandon systématique des enfants à l'entière responsabilité des femmes notamment dans les bidonvilles.
- Dans le statut des domestiques généralement issues du milieu rural.

À rechercher aussi il est vrai, dans la sphère académique et professionnelle, ainsi qu'à l'usine et sur les chantiers, dans les discriminations en termes de harcèlement, d'abus sexuels, de propositions indécentes, de promotion de la prostitution dans des proportions inquiétantes, notamment à cause de la précarité économique des familles.

À rechercher aussi dans l'éclatement de la famille, induite par une profonde crise de société.

Comment lutter

Alors, comment lier la lutte des femmes à la lutte du peuple haïtien ?

Sans aller par quatre chemins, nous redisons que l'ennemi principal des femmes aujourd'hui (de la majorité) comme celui du peuple national haïtien, c'est le système de rentes actualisé par la mondialisation des puissants qui fabrique de manière continue les pauvres de ce pays. C'est à ce système qu'il faut s'attaquer en premier lieu. Système par le biais duquel, des femmes et des hommes maintiennent en situation de quasi servitude des milliers de femmes et d'hommes.

Parce que l'exclusion sociale, fondamentale en Haïti, continue à se construire contre les paysannes et les paysans, les agricultrices et les agriculteurs, les habi-



Jean-Claude "Tiga" Garoute, *Confrontation*, 1993

tants des bidonvilles, les marchandes de la Croix-des-Bossales, du marché Salomon et des centaines de marchés urbains et ruraux, transportées en camion comme des bêtes de somme et forcées par les circonstances de vendre sept jours sur sept au milieu de la boue, de montagnes d'immondices et de l'eau puante.

Les femmes haïtiennes n'ont pas à laisser de côté des revendications propres

Les femmes haïtiennes n'ont pas à laisser de côté des revendications propres. Elles doivent intégrer ces luttes secondaires à la lutte fondamentale contre un système social et politique qui produit et / ou alimente la plupart des maux dont elles souffrent et dont pâtit la société toute entière. Elles doivent éviter la facilité, le calque et les effets de mode, au profit de la réflexion, l'organisation et la mobilisation, dans une lutte multiforme contre un système éminemment oppresseur et archaïque.

¹ La filiation patrilinéaire se réfère à la prédominance de l'homme masculin eu égard à la descendance et la transmission de l'héritage. Dans ces tribus, l'homme demeure dans le groupe quand il prend femme alors que les femmes de la tribu s'en vont rejoindre celui de leur mari.

² La première colonisation renvoie à la période d'établissement par les Européens (les Portugais en premier lieu) de comptoirs d'achat et de vente dans des points déterminés du territoire africain sans occupation systématique et permanente des territoires.

³ La filiation matrilinéaire se réfère aux prérogatives accordées aux mères par rapport à leur descendance. Dans ces tribus, la terre appartient au groupe d'appartenance de la mère. A l'âge adulte, les hommes quittent le groupe pour prendre femme dans une autre tribu. La figure mâle d'autorité parentale est l'oncle maternel et non le père.

⁴ La monogamie dont parle Arlette Gauthier se retrouvait très souvent dans les jeunes ménages de la plupart des tribus africaines y compris celles qui admettent la polygamie comme forme d'union. Par ailleurs cette coutume, intéressant le mariage d'un homme avec plusieurs femmes, n'est pas liée dans sa genèse au statut inférieur de la femme mais à la nécessité de marier toutes les femmes de la tribu au moment où un nombre important d'hommes se consacrant sur une longue durée aux activités de guerre, devenaient indisponibles. La signification de cette pratique liée à la domination masculine est apparue plus tard.

⁵ Lors d'une réunion que la Ligue féminine d'action sociale voulait organiser aux Gonaïves, ce sont les autorités au pouvoir, aidées de l'armée d'Haïti, qui ont été chargées de réunir les femmes du peuple